

Conditions générales de contrat pour la "Gestion des variantes" sur le portail Online Support de SEW USOCOME SAS

I. Généralités

1. Les présentes conditions générales de contrat (ci-après "**CGC**") s'appliquent, dans leur version en vigueur au moment de la conclusion du contrat, à l'utilisation par le client, en tant que partie contractante (ci-après "**client**"), de la base de données accessible via l'outil Online support SEW et de la fourniture des prestations et services (ci-après globalement désignés par "**gestion des variantes**") de la société SEW USOCOME SAS (ci-après "**SEW**"). Le contrat comprend les présentes CGC et tous les accords relatifs aux services fournis dans le cadre de la gestion des variantes conclus entre le client et SEW.
2. Les prestations de gestion des variantes sont fournies exclusivement sur la base de la confirmation de commande correspondante, d'éventuels accords particuliers sous forme écrite et, en complément, des conditions suivantes. Les présentes CGC s'appliquent sans exception. Les conditions générales de vente du client, notamment les conditions générales d'achat, qui seraient différentes, contraires ou complémentaires, ne sont pas applicables, sauf si SEW en a expressément accepté la validité par écrit. Cette exigence de consentement s'applique dans tous les cas, par exemple même si SEW exécute la prestation sans réserve en ayant connaissance des conditions générales de vente différentes, contraires ou complémentaires du client.
3. Les présentes CGC ne s'appliquent qu'aux sociétés commerciales, aux entrepreneurs dans l'exercice de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante, ainsi qu'aux personnes morales de droit public.
4. SEW se réserve le droit, à tout moment et de manière unilatérale, de compléter ou de modifier les CGC. SEW informe le client de telles modifications par courriel en veillant à respecter un délai de prévenance, pour lui permettre d'examiner les modifications avant qu'elles ne prennent effet. Si les modifications sont refusées, il appartient au client de résilier le contrat à sa plus prochaine échéance. À défaut, l'utilisation de la gestion des variantes après notification des modifications signifie que le client accepte les nouvelles CGC mises à jour.
5. Dans la mesure où la forme écrite est exigée dans les présentes CGC, les documents scannés et les courriels suffisent à respecter la forme écrite, en plus des courriers et des télécopies
6. Les notifications de SEW sont communiquées à l'adresse e-mail que le client indique lors de la signature du contrat. Toute communication ou notification adressée par SEW sera réputée avoir été reçue et lue par le client dans les 3 jours de son envoi.

II. Objet du contrat et fonctionnalités générales de la gestion des variantes

1. La fonctionnalité de gestion des variantes est une base de données basée sur le web pour représenter différentes variantes de produits. Elle permet au client d'identifier les produits déjà commandés auprès de SEW ou proposés par SEW à l'aide de caractéristiques techniques et, après identification, de renouveler sa demande ou sa commande selon un accord spécifique préalablement conclu. L'objectif est de réduire le nombre de variantes utilisées.
2. La gestion des variantes permet au client de créer son catalogue informatisé des produits SEW. La mise à jour du catalogue informatisé des produits s'effectue via un lien vers le système de traitement SAP du groupe SEW-EURODRIVE qui, en cas de nouvelles commandes, offres ou commandes spécimen, recherche automatiquement les transactions et ajoute ensuite les nouvelles variantes de produit à la base de données pendant la nuit. Selon l'accord spécifique préalablement convenu, SEW offre également la possibilité d'importer manuellement des produits ou des variantes dans la base de données.
3. La gestion des variantes comprend l'accès à la base de données ainsi que différentes prestations qui sont combinées entre elles (ci-après "**packs de prestations**") : (i) La base de chaque prestation est l'implémentation, y compris le choix d'une période pour l'historique des données. (ii) Le client peut en outre choisir un scénario, pour la prestation à fournir par SEW (par ex. scénario client final / constructeur / groupe) et (iii) convient du nombre de licences qu'il souhaite acquérir.

SEW propose au client différents packs de prestations à des conditions différentes. L'étendue des prestations SEW ainsi que l'étendue du droit d'exploitation dépendent du pack de prestations de gestion des variantes choisi. Le contenu des packs de prestations est défini de manière précise dans l'offre commerciale remise au client avant la signature du contrat. La confirmation de commande détaille le contenu du pack de prestations déterminé par le client ainsi que les spécifications de livraison convenues entre les parties.

4. Le client garantit avoir reçu de SEW toutes les informations pertinentes de nature à permettre l'usage normal de la gestion des variantes.

III. Conclusion du contrat, phase de test, mise à disposition, droits d'exploitation

1. Les offres de SEW sont sans engagement, sauf indication contraire de SEW. La commande passée par le client est considérée comme une offre de contrat ferme. Un contrat est conclu avec la confirmation écrite de la commande par SEW par accusé de réception de commande ou lorsque SEW exécute la commande, notamment lorsque SEW répond à la commande en activant la gestion des variantes.
2. Après accord, SEW permet au client de bénéficier d'une phase de test gratuite de la gestion des variantes. L'étendue et la durée de la phase de test (trois semaines maximum) sont fixées par les parties dans un accord séparé.

Le client assume l'ensemble des risques liés à l'utilisation de la gestion des variantes durant la phase de test. Dans toute la mesure permise par la loi, SEW exclut toute garantie verbale ou écrite, expresse ou tacite, notamment de manière non limitative, toute garantie de qualité, de fonctionnalité, d'adaptation, d'aptitude

à un usage déterminé, ainsi que toute responsabilité, dans le cadre de l'utilisation en test de la gestion des variantes.

Le client a accès à la gestion des variantes exclusivement via le portail client SEW Online Support. Pour utiliser les prestations, le client doit impérativement s'enregistrer sur le portail client SEW Online Support. SEW met à la disposition du client, via un compte d'entreprise du portail client SEW, toutes les fonctions de la gestion des variantes lui permettant d'utiliser les prestations réservées conformément au contrat. Les comptes Online Support sont nominatifs et ne doivent pas être partagés à d'autres personnes que celles autorisées à utiliser la gestion des variantes.

Le client est seul responsable de la conservation des identifiants et mots de passe nécessaires pour accéder au portail client SEW Online Support. Le client s'engage à informer immédiatement SEW de toute perte et/ou divulgation de ses identifiants et mots de passe.

SEW ne peut pas être tenu pour responsable des dommages que le client pourrait subir à la suite de l'utilisation par un tiers des identifiants et de la gestion des variantes, le cas échéant, avec ou sans son consentement.

3. Le client ne peut utiliser la gestion des variantes que dans le cadre du contrat et des accords commerciaux convenus avec SEW pour l'acquisition de produits, et sous réserve du paiement des sommes dues à SEW en vertu du contrat.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, tout retard de paiement d'une facture à son échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal à compter du premier jour de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros, pour frais de recouvrement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

Par ailleurs, SEW se réserve, dans ce cas, le droit de suspendre ou limiter l'accès au portail SEW et à la gestion des variantes. SEW notifiera au client par voie recommandée avec avis de réception, une lettre de mise en demeure préalable à la suspension ou à la limitation de l'accès.

Passé un délai de 7 jours, SEW pourra, en cas de mise en demeure restée infructueuse, procéder de plein droit, sous quinzaine, à la suspension ou à la limitation de l'accès. La mise en œuvre de la suspension ou limitation de l'accès au portail SEW et à la gestion des variantes en cas d'incident de paiement non justifié ne donne droit à aucune indemnité au bénéfice du client et la responsabilité de SEW ne saurait être engagée à raison des éventuelles conséquences dommageables de la suspension ou limitation de l'accès au portail SEW et à la gestion des variantes sur les activités du client.

Le rétablissement de l'accès après suspension ou limitation d'accès interviendra dans un délai maximum de 72 heures après que l'évènement l'ayant justifié ait pris fin.

En cas de suspension ou de limitation de l'accès au portail SEW et à la gestion des variantes en cas d'incident de paiement non justifié pour une durée supérieure à 7 jours, SEW pourra résilier le contrat de plein droit. Dans cette éventualité, SEW notifiera au client la résiliation du contrat par voie recommandée avec avis de réception.

- SEW peut modifier les prix convenus dans le contrat à chaque date anniversaire du contrat en avisant le Client des nouveaux tarifs deux mois à l'avance.

En cas de refus de cette modification, le Client pourra, résilier le contrat avec un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 30 jours suivant la notification reçue de SEW.

À défaut, les nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués dans le cadre de la facturation qui suit l'expiration du délai de 30 jours précité.

- Les droits concédés au client dans le cadre du contrat sont non exclusifs et non cessibles.

Le client n'est pas autorisé à dépasser le nombre de licences qu'il a acquises ou à octroyer des sous-licences au-delà des accords contractuels.

Dans ce cadre, le client n'est pas non plus autorisé à céder à des tiers les droits et obligations découlant du présent accord.

Si le client souhaite étendre les conditions d'utilisation, il doit s'acquitter des droits de licence complémentaires auprès de SEW.

SEW peut, à tout moment, procéder ou faire procéder à un audit pour s'assurer du respect des limitations d'utilisation. Cet audit peut se faire par entretien téléphonique, visite dans les locaux du client, demande de documents ou tout autre moyen.

En cas de dépassement des limitations d'utilisation, SEW prendra contact avec le client pour régularisation des droits de licence. Si aucune régularisation n'est effectuée dans le délai imparti, SEW se réserve le droit de suspendre l'accès au portail SEW, voire de résilier le contrat aux torts du client, ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts.

IV. Modifications de la gestion des variantes ou de l'environnement technique

SEW peut à tout moment mettre à jour et développer le système de gestion des variantes et l'adapter, notamment en raison d'une modification de la situation juridique, de développements techniques ou pour améliorer la sécurité informatique. SEW tiendra alors compte de manière appropriée des intérêts légitimes du client et l'informerá en temps utile des mises à jour nécessaires.

Si le client n'accepte pas les modifications pour des raisons légitimes, il peut mettre fin au contrat à sa plus prochaine échéance.

V. Durée, suspension, résiliation, obligations en cas de résiliation du contrat et après celle-ci

- Le droit d'exploitation commence dès la conclusion du contrat ; il est valable pour une durée d'un an.

2. Le droit d'exploitation est automatiquement prolongé d'année en année s'il n'est pas résilié par écrit par l'une des parties au plus tard deux mois avant l'expiration de la durée du contrat ou de la période de prolongation en cours.
3. SEW se réserve le droit en cas de non-respect de l'une quelconque des clauses des CGC, de suspendre l'accès à la gestion des variantes et désactiver l'accès au portail client SEW Online Support. L'accès sera rétabli une fois que le client aura réparé les manquements à l'origine de la suspension.
4. SEW peut résilier le contrat de manière anticipée sans aucune formalité judiciaire et sans préavis si SEW (i) constate que le client n'utilise pas la gestion des variantes de façon appropriée ou (ii) constate que le client manque à ses obligations et engagements énoncés dans les CGC et le contrat.
5. Dans ce cas, le client sera prévenu par voie recommandée avec avis de réception et aura accès au portail pendant une durée maximale de 7 jours. SEW ne saurait être tenu responsable envers le client, ni un tiers, de la résiliation anticipée du contrat du fait d'un manquement commis par le client.

SEW pourra procéder à une mise en demeure préalable si le manquement constaté n'est pas grave et peut être réparé.

6. SEW bloquera l'accès du client à la gestion des variantes pour tous les utilisateurs après la fin du contrat.

Dès la désactivation de l'accès à la gestion des variantes les données ne seront plus accessibles au client et ne seront pas archivées.

VI. Obligations de SEW et responsabilité

1. L'obligation souscrite par SEW dans le cadre du contrat est une obligation de moyens.

SEW garantit au client, pendant la durée du contrat, la conformité de la base de données aux caractéristiques décrites dans l'offre commerciale. SEW n'accorde aucune garantie concernant la capacité de la gestion des variantes à répondre aux besoins ou aux attentes spécifiques du client.

SEW s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24 au portail, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, en cas de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du portail client SEW Online Support.

N'ayant aucun pouvoir ni responsabilité sur la chaîne de liaison dans le réseau Internet, SEW ne peut garantir l'accès au portail et à la gestion des variantes. Le client déclare qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes de l'Internet, et notamment que les transmissions de données et d'informations sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui perturbent l'accès ou les rendent impossibles à certaines périodes. Le client est seul responsable de l'accès au portail SEW, il lui appartient de prendre toutes dispositions pour permettre et maintenir cet accès notamment la connexion internet.

SEW se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de limiter, sans avis préalable, l'accès à tout ou partie de la gestion des variantes, notamment pour des opérations de maintenance et de mises à jour nécessaires au bon fonctionnement du portail ou de la base de données, ou pour toute autre raison, notamment technique, et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention. Les interruptions de service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis du client.

2. En aucune circonstance et dans les limites prévues par la loi, SEW ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice causé à un client ou à un tiers du fait de la non-disponibilité ou d'un dysfonctionnement de la gestion des variantes et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.
3. De la même manière et dans les mêmes limites, SEW ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à un client ou à un tiers du fait de l'utilisation de la gestion des variantes et ce, quelle qu'en soit la cause, et décline toute responsabilité à ce titre.

Si toutefois, la responsabilité de SEW devait être mise en jeu et retenue, elle ne pourra pas dépasser le montant total payé par le client pour l'utilisation de la gestion des variantes au cours des 6 mois précédant le manquement invoqué et ne pourra plus être engagée passé un délai d'un an après la survenance dudit manquement.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante pour SEW qui n'aurait pas contracté sans elle.

4. Si la responsabilité de SEW est exclue ou limitée, cette exclusion ou limitation s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, salariés, collaborateurs, représentants et agents d'exécution de SEW ainsi qu'à toute société du groupe auquel appartient SEW.

VII. Force majeure

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil.

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure.

En cas de prolongation de l'évènement au-delà d'une période de 30 jours, les parties auront l'obligation de se rencontrer afin d'évoquer la suite à donner au contrat.

VIII. Données personnelles

La politique de confidentialité de SEW peut être consultée sur le site internet : https://www.usocome.com/pages_meta/politique_de_confidentialite.html

1. Collecte et traitement des données personnelles

En signant le contrat et en utilisant la gestion des variantes, le client accepte de fournir à SEW volontairement un certain nombre de données à caractère personnel qui seront traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016.

Le client est seul responsable des données personnelles qu'il communique à SEW. Ces données sont utilisées pour l'utilisation de la gestion des variantes, la gestion et le suivi des relations entre SEW et le client, le suivi de l'activité du client sur le portail, la réalisation d'études et enquêtes statistiques, la mise en avant des produits et services de SEW, la prospection sur des offres commerciales.

SEW est le responsable du traitement de toutes les données personnelles collectées via le portail.

SEW peut être amenée à transmettre des données à caractère personnel à des tiers lors que la loi le requiert. Sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Les données personnelles collectées sont nécessaires à ces traitements et sont destinées aux services et personnels concernés de SEW, ainsi que, le cas échéant, aux entreprises extérieures pouvant être liées contractuellement à SEW dans le cadre de l'exécution du contrat.

2. Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée du contrat. Certaines de ces données pourront être archivées afin d'établir la preuve d'un droit ou du contrat ou lorsque des obligations légales ou réglementaires le requièrent.

L'accès aux données archivées sera strictement réservé aux services concernés de SEW. Ces données ne pourront être archivées que pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de ces obligations légales ou réglementaires ou pour une durée n'excédant pas la durée légale de prescription de droit commun.

3. Droit d'accès, de rectification et d'opposition

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les personnes physiques concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données personnelles les concernant.

Ces personnes peuvent exercer l'ensemble de ces droits, en envoyant un courrier électronique à dpo@usocome.com ou en adressant un courrier à l'adresse suivante : SEW USOCOME - DPO - BP 20185 - 48-54 route de Soufflenheim - 67506 Haguenau Cedex. Tout courrier envoyé par voie électronique ou par voie postale devra être accompagnée d'une copie d'un justificatif d'identité valide.

Si elles estiment, après avoir contacté SEW, que leurs droits informatique et libertés ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

IX. Propriété intellectuelle

Les éléments accessibles depuis le portail SEW en particulier la base de données gestion des variantes, quels qu'en soit la forme ou la représentation, et notamment les contenus tels que textes, photographies, images, icônes, cartes, sons, vidéos, logiciels, données sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs que SEW détient à titre exclusif.

Le client ne peut en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, altérer, transmettre, publier, rediffuser, adapter, créer des œuvres dérivées, sur quelque support ou par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la gestion des variantes ou de ses contenus sans l'autorisation écrite préalable de SEW.

L'accès à la gestion des variantes ne confère au client aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle sur le portail SEW, la base de données gestion des variantes et ses contenus, qui restent la propriété exclusive de SEW, autre que celui de les utiliser dans le strict cadre du contrat et des CGC.

Le client ne peut en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, altérer, transmettre, publier, rediffuser, adapter, créer des œuvres dérivées, sur quelque support ou par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la gestion des variantes ou de ses contenus sans l'autorisation écrite préalable de SEW.

X. Confidentialité

SEW et le client s'engagent à conserver confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, qui ont pu être accessibles au cours du contrat et de l'utilisation de la gestion des variantes.

La précédente stipulation ne fait pas obstacle à ce que SEW puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales, et sur une page publique de ses sites commerciaux, à titre de référence, de l'utilisation de ses services par le client identifié.

Ces obligations survivront après la fin du contrat.

XI. Lieu d'exécution, juridiction compétente et droit applicable

1. Le lieu d'exécution de l'ensemble des prestations de SEW et du client est le siège social SEW, sauf accord contraire.
2. En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat ou des CGC, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

Si le différend subsiste, le seul tribunal compétent pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle est celui du siège de SEW. SEW est également en droit d'intenter une action en justice au siège du client ainsi qu'à tout autre tribunal compétent.

3. Le présent contrat est exclusivement soumis au droit français à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises.

XII. Clause de sauvegarde

Si une disposition du présent contrat est ou devient nulle et non avenue, les autres dispositions n'en seront pas affectées. Les parties contractantes s'engagent d'ores et déjà à remplacer la disposition nulle et non avenue par une disposition dont les effets économiques se rapprochent raisonnablement de ceux de la disposition nulle.

Le fait que SEW ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGC et/ou d'un manquement par le client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par SEW à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.